

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VIRE AU NOIREAU

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au CFU afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de communes de La Vire au Noireau. Elle est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, la Présidente, ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les Budgets Primitifs 2026 de la Communauté de communes de la Vire au Noireau (budget principal et budgets annexes) sont soumis au vote du Conseil Communautaire le 05 mars 2026. A la suite du vote, Il peut être consulté sur simple demande au Service Finances aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 29 janvier 2026 au Conseil Communautaire. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement malgré une hausse prévisible de la masse salariale (cotisations retraites, mutuelle),
- de poursuivre les investissements volontaristes lancés depuis 2024, en 2026 dans l'attente du renouvellement de l'assemblée communautaire.

Les reprises de résultat de l'exercice 2025 ont été faites par anticipation.

11 budgets ont été votés avec leurs nomenclatures respectives :

- Budget Principal (M57)
- 10 budgets annexes :
 - o Le budget TEOM (M57)
 - o Le budget REOM (M4)
 - o Le budget Ateliers Relais (M57)
 - o La budget Production d'eau (M49)
 - o 6 budgets de zones d'activités (M57) : ZAM, Zi Papillonnière, PIPA II, ZA Les Neuvillières, Vente de Terrains et Autres ZAE.

1. Le BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

Elle est votée en suréquilibre et fait apparaître un résultat de fonctionnement à hauteur de 5 832 317€.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	3 357 060 €	Recettes des services	351 477 €
Dépenses de personnel	2 422 755 €	Impôts et taxes	9 111 549 €
Autres dépenses de gestion courante	894 157 €	Dotations et participations	6 199 922 €
Dépenses financières	64 835 €	Autres recettes de gestion courante	481 886 €
Dépenses exceptionnelles	2 000€	Recettes exceptionnelles	0 €
Autres dépenses	25 665 €	Recettes financières	176 598 €
Atténuation de produits	8 832 642 €	Atténuation de charges	15 948 €
Total dépenses réelles	15 599 114€	Total recettes réelles	16 337 380 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 091 530 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	262 636 €
Virement à la section d'investissement	2 523 896 €	Résultat reporté	8 446 840€
Total général	19 214 540 €	Total général	25 046 857

❖ Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par :

➤ Les dépenses à caractère général (chapitre 011) – **21.52%** des dépenses réelles. Elles comprennent les consommations de fluides, l'entretien des bâtiments, les achats de matières premières, fournitures, petits équipements, loyers.

➤ Les charges de personnel (chapitre 012) – **15.53%** des dépenses réelles. Elles comprennent les salaires des employés de la collectivité ainsi que les charges correspondantes et la mutualisation.

➤ Les atténuations de produits (chapitre 014) **56.62%** des dépenses réelles. Il s'agit des attributions de compensations versées aux communes membres de la communauté de communes, le reversement de la taxe de séjour et le prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques.

➤ Les autres charges de fonctionnement courante (chapitre 65) comprenant notamment les subventions aux associations, les participations aux divers syndicats auxquels adhère l'IVN et les indemnités des élus.

➤ Les charges financières (chapitre 66) correspondant aux intérêts des emprunts en cours.

➤ Les charges spécifiques (chapitre 67) comprenant notamment les titres annulés sur exercices antérieurs

➤ Les provisions (chapitre 68)

❖ Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées par :

- Les atténuations de charges (chapitre 013) correspondant aux remboursements sur charges de personnel (remboursement sur rémunération, arrêt maladie ou accident du travail), part des agents sur les tickets restaurants, remboursements sur charges.
- Les produits des services, ventes diverses (chapitre 70). Il s'agit notamment des produits de consultations médicales, des recettes de locations des vélos électriques et SNCF, des refacturations diverses.
- Les impôts et taxes (chapitre 73 et 731). En effet la M57 fait la distinction entre la fiscalité locale (731) comprenant la cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la taxe d'habitation sur les résidences secondaire (THRS), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les Impositions Forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) et les impôts et taxes (73) comprenant les attributions de compensations négatives versées par les communes membres, et les reversements par l'Etat : le Fonds National de Garantie Individuel (FNGIR), les fractions de TVA en compensation de la Taxe d'Habitation et de la CVAE.
- Les dotations et participations (chapitre 74) comprenant notamment les dotations de l'Etat (dotations d'intercommunalité et dotation de compensation) mais aussi les subventions de fonctionnement des différents organismes notamment l'ANAH pour le programme de l'habitat, l'ADEME pour la transition énergétique, la région pour le transport scolaire.
- Les autres autres produits de gestion courante (chapitre 75) concernent principalement l'encaissement des loyers de nos pôles santé (Vire Normandie et Condé en Normandie) et de la maison médicale de Souleuvre-en-Bocage.

Fiscalité :

Maintien de la fiscalité ménage additionnelle :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 0.85 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 0.84 %

Maintien du taux de contribution Foncières des Entreprises (CFE) à 21.83%

Maintien du besoin financement la taxe GEMAPI à hauteur de 160 000€ pour l'année 2026

La section d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de l'IVN à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : on retrouve les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissements retenus (par exemple : des subventions relatives à la l'agrandissement du Pôle santé de Vire Normandie).

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	403 156 €	Virement de la section de fonctionnement	2 523 896 €
Remboursement d'emprunts	497 730€	FCTVA	92 000 €
Immobilisations incorporelles	644 783 €	Mise en réserves	1 313 052 €
Immobilisations corporelles	2 229 148 €	Autres immobilisations financières	202 822 €
Travaux en cours	4 983 057 €		
Subventions d'équipements versées	416 500 €	Subventions	4 522 335 €
Autres immobilisations financières	308 625 €	Emprunt	
Charges (écritures d'ordre entre sections et patrimoniales)	608 093 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	1 436 987 €
Total général	10 091 092 €	Total général	10 091 092 €

Les principaux projets se poursuivent en 2026:

- Construction du nouveau siège, avenue Bischwiller,
- Agrandissement du PSLA de Vire,
- Projet d'un établissement de santé à Noues de Sienne,
- Subventions liées à l'OPAH auprès des propriétaires,
- Projet de sédentarisation des Gens du voyage - Rue de l'Artisanat à Vire,
- La requalification de la zone du GAST et du Grand Pré à Roullours.

Les recettes d'investissements sont constituées principalement par :

- Les subventions d'investissement finançant les projets en cours (chapitre 13),
- Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitre 021),
- Les excédents de fonctionnements capitalisés (chapitre 1068),
- Le FCTVA (chapitre 10).

2. LES BUDGETS ANNEXES

2.1 Les budgets TEOM et REOM

Le budget annexe TEOM

Ce budget gère 2 déchèteries : La déchèterie de Vire et la déchèterie de Mesnil-Clinchamps.

La section de fonctionnement

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Charges à caractère général	1 071 278,87 €	Atténuations de charges	27 304,00 €
Charges de personnel	1 940 841,59 €	Produits de service	403 771,00 €
Autres charges de gestion courante	2 484 939,95 €	Fiscalité locale	4 120 000,00 €
DEPENSES DE GESTION COURANTE	5 497 060,41 €	Dotations et participations	35 000,00 €
Charges financières	530,06 €	A.produits de gestion courante	100,00 €
Charges spécifiques	5 000,00 €	RECETTES DE GESTION COURANTE	4 586 175,00 €
Dotations aux amortissements	60 000,00 €		
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 562 590,47 €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 586 175,00 €
opérations d'ordre	159 737,55 €	opérations d'ordre	5 540,10 €
DEPENSES D' ORDRE DE FONCTIONNEMENT	159 737,55 €	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	5 540,10 €
TOTAL	5 722 328,02 €	TOTAL	4 591 715,10 €
		R 002 RESULTAT REPORTE	1 579 720,52 €
TOTAL DES DEPENSES	5 722 328,02 €	TOTAL DES RECETTES	6 171 435,62 €

❖ Les dépenses

Chapitre 011 : Ce chapitre représente les dépenses courantes pour le fonctionnement du service comme les achats de sacs jaunes, le traitement des déchets en déchèterie...

Chapitre 012 : Le personnel qui se compose d'environ 35 agents, chauffeurs, rippeurs, agents administratifs.

Chapitre 65 :

SEROC : syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets qui traite les déchets sur une partie du territoire. La contribution est de 725 213€

SIRTOM : de la région de Flers – Condé qui collecte et traite les déchets sur l'autre partie du territoire. La contribution est de 1 744 727€

❖ Les recettes

Elles sont composées principalement de recettes fiscales. Depuis la création de la Communauté de communes, les taux sont figés dans l'attente d'une harmonisation sur tout le territoire. Un projet REOMi est en cours de mise en place pour le 01^{er} janvier 2027.

Pour 2026, les bases vont augmenter de 0.8%.

Les taux appliqués sur le territoire

Communes	taux
Ex.CC Condé -	12.25%
Valdallière -	14.87%
Communes Vire Normandie-	10.08%
Vire taux majoré -	10.30%
Ex. INTERCOM SEVERINE	12.95%

La section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations corporelles	88 142,21 €	Subventions d'investissement	5 342,00 €
Emprunt	90 000,00 €	Produits de cession	1 000,00 €
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	178 142,21 €	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 342,00 €
Opérations d'ordre	5 540,10 €	Opérations d'ordre	159 737,55 €
DEPENSES D' ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 540,10 €	RECETTES D' ORDRE D'INVESTISSEMENT	159 737,55 €
		TOTAL	166 079,55 €
		<i>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE</i>	<i>811 865,16 €</i>
TOTAL DES DEPENSES	183 682,31 €	TOTAL DES RECETTES	977 944,71 €

Quelques investissements sont prévus sur l'année tels que des bacs, et des mises aux normes sur la déchèterie de Mesnil Clinchamps.

Le budget annexe REOM

Le budget REOM concerne les déchets sur territoire de Souleuvre et notamment la gestion de la déchèterie.

La section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
O11 - Charges à caractère général	494 584,00 €	70 - Produits de service	955 655,31 €
O12 - Charges de personnel	113 895,52 €	74 - Dotations et participations	163 340,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	177 454,33 €	75 - produits de gestion courante	600,00 €
DEPENSES DE GESTION COURANTE	785 933,85 €	RECETTES DE GESTION COURANTE	1 119 595,31 €
66 - Charges financières	35 089,87 €		
67 - Charges spécifiques	15 500,00 €		
68 - Dotations aux provisions	8 000,00 €		
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	844 523,72 €	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 119 595,31 €
Opérations d'ordre	97 857,33 €	Opérations d'ordre	11 544,15 €
TOTAL DES DEPENSES D' ORDRE DE FONCTIONNEMENT	97 857,33 €	RECETTES D' ORDRE DE FONCTIONNEMENT	11 544,15 €
<i>Résultat reporté</i>	<i>188 758,41 €</i>		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 131 139,46 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 131 139,46 €

❖ Les dépenses

En vue de la mise en place de la REOMI, des sacs translucides ainsi que des dépenses de communication sont inscrites.

SEROC : la contribution aux SEROC pour l'année 2026 est de 134 859€.

❖ Les recettes

Les recettes sont composées de la redevance du territoire de Souleuvre en Bocage.

La section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
20 - Immobilisations corporelles	49 753,44 €	13 - Subventions d'investissement	129 963,00 €
21 - Immobilisations corporelles	22 963,71 €	23 - Remboursement avance	4 900,00 €
23 - Constructions - DECHETERIE	1 588 000,00 €	16 - Emprunts	1 191 654,42 €
16 - Emprunts	75 800,00 €	10 - Dotations - FCTVA	84 236,00 €
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 736 517,15 €	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 410 753,42 €
Opérations d'ordre et patrimoniales	19 544,15 €	Opérations d'ordre et patrimoniales	105 857,33 €
DEPENSES D' ORDRE D'INVESTISSEMENT	19 544,15 €	RECETTES D' ORDRE D'INVESTISSEMENT	105 857,33 €
		<i>Résultat reporté</i>	239 450,55 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 756 061,30 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 756 061,30 €

La construction de la nouvelle déchèterie de Vire sera terminée au cours du 1^{er} trimestre 2026 et sera mise en service courant avril.

En vue de la mise en place de la REOMi, prévue le 01er Janvier 2027, un logiciel facturation est prévu en investissement. Les budgets TEOM et REOM fusionneront également à cette date.

2.2 Les autres budgets :

Les Ateliers relais :

Le budget 2026 est équilibré en dépenses et recettes à 338 587 €. Les dépenses réelles s'élèvent à 109 430 €, les recettes réelles à 281 131.50. Pour assurer l'équilibre du budget en fonctionnement, la subvention du budget principal s'élève à 193 106 € en 2026.

En investissement, le budget est voté en suréquilibre 1 649 003€. Les dépenses d'investissements réelles s'élèvent à 247 864 € dont 211 957€ de remboursement en capital d'emprunt. Les recettes réelles s'élèvent à 400 997.52€.

Le budget Production d'eau :

Le budget 2026 en fonctionnement est équilibré en dépenses et recettes à 304 195 €. Les dépenses réelles s'élèvent à 218 054 €, les recettes réelles à 185 000€.

En investissement, le budget est voté en équilibre à 183 421 €. Les dépenses d'investissements réelles s'élèvent à 179 043 €, les recettes réelles s'élèvent à 8 108 €.

Les budgets de stock (zones d'activités) :

- Le budget annexe **ZAM** (secteur de Condé En Normandie)

Il s'équilibre à :

- **4 249 675 € en fonctionnement***
 - Dépenses réelles à 136 666 € (quelques travaux sont prévus dans les différentes zones)
 - Recettes réelles à 154 015 € (prise en charge du budget principal)
- **4 268 293€ € en investissement***
 - Dépenses réelles à 173 689 € (remboursement d'un emprunt)
 - Pas de recettes réelles

*Y compris les comptes de stocks.

➤ Le budget annexe **ZI PAPILLONNIERE** (secteur de Vire Normandie)

Il s'équilibre à :

- **43 791 € en fonctionnement***
- **600 € en investissement***

*Y compris les comptes de stocks.

Peu de mouvement sur ce budget.

❖ Le budget annexe **LES NEUVILLIERES** (secteur de Vire Normandie)

Il s'équilibre à :

- **604 074 € en fonctionnement***
 - Dépenses réelles à 13 491 € (quelques travaux d'entretien)
 - Recettes réelles à 13 000 € (prise en charge du budget principal et revenu d'immeubles)
- **591 074€ € en investissement***

*Y compris les comptes de stocks.

❖ Le budget annexe **PIPA II** (secteur de Vire Normandie)

Il s'équilibre à :

- **2 628 855 € en fonctionnement***
 - Dépenses réelles à 50 538 € (quelques travaux d'entretien)
- **2 777 139 € € en investissement***
 - Dépenses réelles à 200 000 € (remboursement d'un emprunt)
 - Recettes réelles à 201 178€ (prise en charge du budget principal)

*Y compris les comptes de stocks.

❖ Le budget annexe **VENTE DE TERRAIN** (secteur de Valdallière)

Il s'équilibre à :

- **205 652 € en fonctionnement***
 - Dépenses réelles à 57 330 € (quelques travaux d'entretien et achat de parcelle)
 - Recettes réelles à 74 239 € (Vente d'un terrain)
- **149 319 € en investissement***
 - Dépenses réelles à 17 907 €
 - Pas de recettes réelles

*Y compris les comptes de stocks.

❖ Le budget annexe **AUTRES ZAE** (secteur de Vire Normandie, Noues de Sienne, Souleuvre en Bocage)

Il s'équilibre à :

- **791 947 € en fonctionnement***
 - Dépenses réelles à 307 046 € (quelques travaux d'entretien et de réfection de voirie)
 - Recettes réelles à 200 690€ (vente de terrain)
- **591 257 € en investissement***
 - Recettes réelles à 106 356 € (avance du budget principal)

*Y compris les comptes de stocks.

3. Les autorisations de programme en cours :

➤ *Le siège social de l'intercom*

		DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES - CREDIT DE PAIEMENT					
Autorisation de programme (AP)	TOTAL AP TTC	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL AP
		- €	- €	- €			
Acquisition foncière -frais de notaire AP2023	5 335 762,00 €	- €	- €	- €			
Chapitre 20		4 380,00 €	2 196,00 €	- €			
Chapitre 21		405 105,96 €	- €	- €			
Chapitre 23		- €	2 958,75 €	252 851,67 €	3 632 507,62 €	1 035 762,00 €	
		409 485,96 €	5 154,75 €	252 851,67 €	3 632 507,62 €	1 035 762,00 €	5 335 762,00 €
		RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES					
Autorisation de programme (AP)	TOTAL	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL AP
		- €	- €	- €	- €		
Fonds propres	625 923,00 €	409 485,96 €	5 154,75 €	177 851,67 €	33 430,62 €		
FCTVA	816 307,00 €	- €	- €			816 307,00 €	
Subventions - DETR	428 789,00 €	- €	- €		137 909,00 €	290 880,00 €	
Fonds Friches - recyclage foncier	500 000,00 €	- €	- €	75 000,00 €	425 000,00 €		
Fonds verts - rénovation énergétique	254 835,00 €	- €	- €		254 835,00 €		
Département	1 200 000,00 €	- €	- €	- €	1 200 000,00 €		
Ademe (étude Géothermique)	9 908,00 €				9 908,00 €		
Union européenne - Fonds FEDER	500 000,00 €				500 000,00 €		
Emprunts	1 000 000,00 €	- €	- €	- €		1 000 000,00 €	
Total des financements		409 485,96 €	5 154,75 €	252 851,67 €	2 561 082,62 €	2 107 187,00 €	5 335 762,00 €

➤ La déchèterie (fin de projet prévu en 2027) :

Construction d'une déchèterie - Equipements

Dépenses prévisionnelles

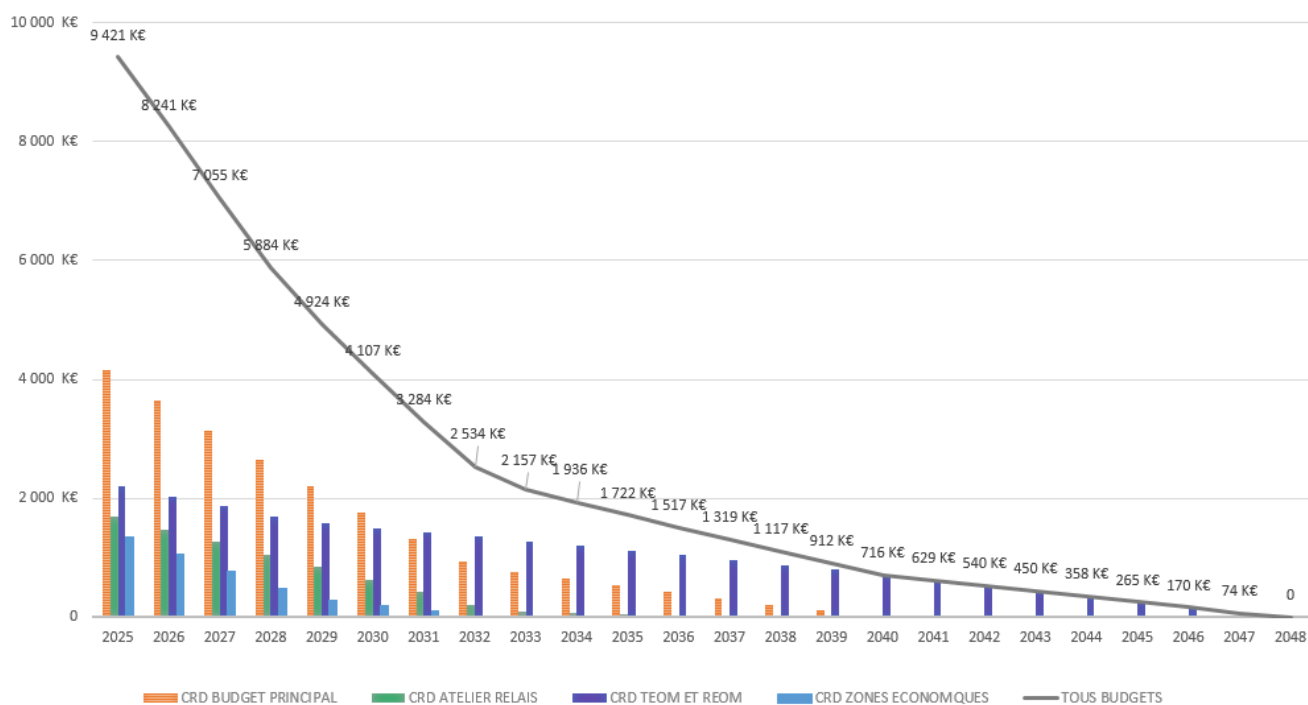
autorisation de programme	Total AP	2022	2023	2024	2025	2026
Chapitre 20	13 487,89 €	0,00 €	13 487,89 €			
Chapitre 21	259 889,00 €					259 889,00 €
Chapitre 23	3 334 224,22 €			73 969,19 €	1 980 144,03 €	1 280 111,00 €
	3 607 601,11 €	0,00 €	13 487,89 €	73 969,19 €	1 980 144,03 €	1 540 000,00 €

financements prévisionnelles

autorisation de programme AP	Total AP	2022	2023	2024	2025	2026	2027
EMPRUNT	3 101 643,63 €			2 000 000,00 €		1 101 643,63 €	
FONDS PROPRE	13 487,89 €	0,00 €	13 487,89 €				
FCTVA	492 469,59 €				202 903,59 €	84 236,00 €	205 330,00 €
Total des financements	3 607 601,11 €	0,00 €	13 487,89 €	2 000 000,00 €	202 903,59 €	1 185 879,63 €	205 330,00 €

4. Niveau d'endettement de la collectivité

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE TOUS BUDGETS



5. Effectifs de la collectivité

L'effectif de l'intercom de la Vire au Noireau est de 76 agents au 1er janvier 2026.

La masse salariale tous budgets confondus représentent un total de 4 506 491 €.

A noter qu'à compter du 1er janvier 2026 :

- le taux de CNRACL est fixé à 37,65 % (+3%),
- la participation employeur pour la prévoyance augmente de 5€ (Soit 15€ par mois et par agent),
- Le taux accident de travail (part patronale) sur le budget déchets ménagers augmente de 4.53 % à 5.18 % et de 2.61 % à 3.42 % sur le budget général.